ADS
Société Anonyme au capital social de 17.756.460 Euros
Siège social Arc 1800 – Le Chalet des Villards
73700 BOURG SAINT MAURICE
SIREN 076 520 568 -R.C.S. CHAMBERY

PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 FEVRIER 2012

TRIBUNAL de COMMERCE-CHAMBERY

DEPOT du 10 FEV. 2012

N°

Le Greffier,

L'an deux mille douze
Et le trois février
A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Membres du conseil d'administration de la société « ADS» se sont réunis dans les bureaux de la CDA-DS Macôt – Le Creux Vincent – 73210 MACOT

SONT PRÉSENTS ET ONT ÉMARGÉ LE REGISTRE DE PRÉSENCE .

Monsieur Jean-François BLAS	Administrateur
Monsieur Laurent CHELLE	Administrateur
Monsieur Jacques FRANCOIS	Administrateur

Sont absents et excusés

Madame Danièle CLERGEOT	Administrateur
- Monsieur Bernard CHAPUIS	Administrateur
La « SOCIETE D'AMENAGEMENT DE LA STATION DE LA PLAGNE » représentée par M. Jérôme GRELLET	Administrateur

Madame Sonia KOVALESKY - Représentant du Comité d'Entreprise Collège Employés
- Monsieur Christian SCAPIN – Représentant du Comité d'Entreprise Collège Cadres et Agents de Maîtrise

Assistent à la séance, avec voix consultative .

Monsieur François RIBLET représentant de la Banque Populaire des Alpes, Censeur
Monsieur Yves GIRERD-POTIN, représentant de la CADS DEVELOPPEMENT Censeur

Assiste également à la séance, sans voix délibérative

- Madame Isabelle CHEVALIER, secrétaire de séance

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT

Composition du bureau
Pouvoirs

Monsieur Jacques FRANCOIS, Doyen d'âge prend la parole et indique que l'Assemblée Générale Ordinaire qui vient de se tenir a procédé au renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Jean-François BLAS et de ce fait il convient de se prononcer sur la reconduction de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration qui sont arrivées à expiration avec son mandat d'administrateur

PREMIERE DECISION

Les Membres du Conseil d'Administration décident de reconduire, **Monsieur Jean-François BLAS,** dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'administrateur auquel il a été renommé, soit jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Jean-François BLAS s'abstenant

Monsieur Jean-François BLAS, remercie les Membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la loi.

La séance se poursuit sous sa présidence.

Monsieur Jean-François BLAS propose aux Membres du Conseil d'Administration la reconduction des fonctions de Directeur Général de Monsieur Laurent CHELLE, pour une durée identique à celle du mandat du Président du conseil d'administration.

DEUXIEME DECISION

Les Membres du Conseil d'Administration reconduisent le mandat de Directeur Général de **Monsieur Laurent CHELLE** pour la durée du mandat du Président du conseil d'administration.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, Monsieur Laurent CHELLE s'abstenant

Monsieur Laurent CHELLE remercie les Membres du Conseil de leur confiance et déclare accepter ces fonctions et n'être frappé par aucune incompatibilité prévue par la loi.

TROISIEME DECISION

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un extrait ou d'un original des présentes en vue d'accomplir les formalités découlant des présentes.

Cette décision est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures quinze.

Copie certifiée conforme

